

« Politique de l'autruche »

Travail forcé et responsabilité d'entreprise dans le secteur
minier en Érythrée

© 2013 Human Rights Watch

Tous droits réservés pour tous pays.

Imprimé aux États-Unis d'Amérique

Human Rights Watch se consacre à protéger les droits humains des personnes à travers le monde. Nous nous rallions aux victimes et aux militants pour prévenir la discrimination, défendre les libertés politiques, protéger les populations contre les comportements inhumains en temps de guerre, et réclamer la traduction en justice des criminels. Nous menons des enquêtes, exposons au grand jour les atteintes aux droits humains et réclamons des comptes aux auteurs de ces violations. Nous exerçons des pressions sur les gouvernements et les détenteurs du pouvoir afin qu'ils mettent un terme aux pratiques répressives et respectent le droit international des droits humains. Nous mobilisons le public et la communauté internationale pour qu'ils apportent leur soutien à la cause des droits humains pour tous et toutes.

Human Rights Watch est une organisation internationale qui compte du personnel dans plus de 40 pays et des bureaux à Amsterdam, Beyrouth, Berlin, Bruxelles, Chicago, Genève, Goma, Johannesburg, Londres, Los Angeles, Moscou, Nairobi, New York, Paris, San Francisco, Tokyo, Toronto, Tunis, Washington et Zurich.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre site web :

<http://www.hrw.org/fr>

Résumé

L'Érythrée est un État paria. Son gouvernement a poursuivi une voie de répression politique écrasante sur son territoire et une politique étrangère belliqueuse, se faisant peu d'amis. Le pays fait l'objet de sanctions de l'ONU depuis 2009 en raison du soutien de son gouvernement aux combattants islamistes en Somalie.

L'économie appauvrie de l'Érythrée a beaucoup souffert en raison de l'isolement politique et diplomatique du gouvernement. Mais ces dernières années, le gouvernement a activement courtisé les investisseurs étrangers attirés par les réserves minérales immenses et largement inexploitées du pays. Ces efforts ont abouti à un certain succès. La première mine moderne du pays, une joint-venture entre le gouvernement et l'entreprise canadienne Nevsun Resources, a fait une déclaration de production en 2011, qui représente déjà des centaines de millions de dollars en or. Une poignée de sociétés — basées au Canada, en Australie et en Chine — sont sur le point de développer d'autres projets, et les entreprises d'exploration se penchent sur d'autres sites potentiels à travers le pays.

L'expérience de Nevsun démontre que par le développement de projets en Érythrée, les sociétés minières mettent les pieds dans un terrain miné potentiel de problèmes de droits humains. Plus particulièrement, elles risquent de s'empêtrer dans le programme de travail forcé indéterminé, extrêmement abusif, du gouvernement érythréen — le bien mal nommé service national. Grâce à ce programme, le gouvernement érythréen maintient sous contrôle gouvernemental perpétuel un très grand nombre d'Érythréens comme conscrits. Initialement conçu comme un programme de 18 mois, le régime du service national oblige maintenant tous les hommes valides et la plupart des femmes à servir pour un temps indéfini, souvent pendant des années et sans en entrevoir la fin, dans des conditions difficiles et abusives. Ceux qui tentent de fuir risquent l'emprisonnement, la torture et même des représailles dirigées contre leurs familles.

Certains appelés du service national sont affectés à des entreprises de construction appartenant à l'État qui exercent un monopole complet sur le terrain. Les sociétés minières internationales opérant dans le pays sont confrontées à une pression intense de la part du gouvernement pour qu'elles engagent ces entrepreneurs afin de développer une partie de leur infrastructure du projet. Si elles le font, elles encourent un risque grave d'implication tout au moins indirecte dans l'utilisation — et la maltraitance brutale — de travailleurs forcés.

Lorsque Nevsun a commencé à construire sa mine de Bisha en Érythrée en 2008, elle a omis d'effectuer toute activité de vérification relative aux droits humains et ne disposait que d'une protection des droits humains limitée. Sur l'insistance du gouvernement, le projet Bisha a engagé l'entreprise Segen Construction Company comme entrepreneur local. L'entreprise Segen appartient au parti au pouvoir, le Front populaire pour la démocratie et la justice (FPDJ), et il est prouvé qu'elle exploite régulièrement les travailleurs conscrits qui lui sont affectés par le gouvernement.

Human Rights Watch a interrogé certains Érythréens qui ont travaillé au projet Bisha de Nevsun dans divers postes — notamment deux qui ont dit être des conscrits forcés par Segen d'effectuer des travaux de construction sur le site de la mine au cours de son développement initial. Il est également évident que bon nombre de travailleurs de Segen à Bisha durant cette période vivaient dans des conditions épouvantables, allant de denrées alimentaires insuffisantes à des logements insalubres. Les travailleurs que nous avons interrogés ont indiqué que les appelés du service national et d'autres travailleurs érythréens vivaient dans la peur et qu'ils ont reçu l'ordre de ne pas se plaindre de leur sort. Un ancien conscrit a déclaré à Human Rights Watch qu'il avait été capturé et emprisonné après avoir quitté le site de la mine sans permission pour assister aux funérailles d'un membre de sa famille.

Human Rights Watch a engagé un dialogue approfondi avec Nevsun à propos de ces allégations et afin de savoir quelles sont les mesures que la compagnie a

prises pour y remédier. La réponse de Nevsun à nos demandes et à la situation sur le terrain dépeint une situation profondément préoccupante. La société ne semble pas savoir avec certitude si les ouvriers conscrits ont été forcés de travailler à Bisha ou non. Ses efforts pour enquêter sur les allégations ont été entravés par l'entreprise Segen elle-même, et Nevsun s'est prétendu incapable de forcer l'entrepreneur à coopérer. Lorsque Nevsun a tenté d'interroger les travailleurs de Segen dans un effort pour s'assurer que la société n'était pas complice d'exactions, Segen a refusé son autorisation. Lorsque des collaborateurs de Nevsun ont cherché à plusieurs reprises à enquêter sur les conditions de vie des travailleurs de Segen dans leur camp près de la mine, Segen les a empêchés d'entrer. Lorsque le projet Bisha a tenté d'effectuer des travaux de construction au début de 2012 sans réengager Segen, le gouvernement érythréen lui a ordonné de s'arrêter. Segen a été réengagé.

De façon inconcevable, l'entreprise Nevsun semble penser qu'elle n'a pas le pouvoir d'affronter son propre entrepreneur, ayant des liens politiques, au sujet des allégations de mauvais traitements sur son propre site minier. Au lieu de cela sa réponse à l'obstruction de Segen a été celle d'une acceptation tranquille. Mais Nevsun ne peut pas simplement transférer la responsabilité des problèmes de droits humains dans sa mine à l'entrepreneur qu'elle paie pour y travailler. Toutes violations de droits humains de la part de Segen impliqueraient Nevsun, et Nevsun a la responsabilité d'enquêter à leur sujet et de veiller à ce qu'elles cessent.

Les leçons sont claires ici. Les entreprises minières doivent soit trouver des moyens pour s'assurer que leurs opérations en Érythrée ne les impliquent pas dans l'utilisation et la maltraitance du travail forcé, soit elles ne devraient pas y investir du tout. Elles ne peuvent pas se permettre de développer des garanties de droits humains à la volée, alors que l'élaboration du projet est déjà en cours, si elles veulent que ces garanties soient un succès. Et si leurs projets en Érythrée se rendent complices de l'utilisation du travail forcé, les entreprises minières devraient être tenues de rendre des comptes par leurs propres gouvernements et actionnaires.

Nevsun devrait immédiatement s'employer à combler les lacunes de son engagement en Érythrée et refuser de continuer à fonctionner dans le cadre du statu quo. La société devrait insister sur la pleine coopération de ses partenaires dans les enquêtes sur les allégations de violations de droits humains liées au projet Bisha. Et l'expérience de Nevsun à ce jour devrait servir comme un rappel clair aux autres exploitations minière et entreprises d'exploration — les données disponibles dans ce rapport et ailleurs devraient les avertir qu'elles risquent de se rendre complices de violations graves de droits humains si elles choisissent d'investir dans le secteur minier de l'Érythrée.

Malheureusement, il n'existe aucune indication que les autres entreprises minières développant des projets en Érythrée prennent ces risques suffisamment au sérieux. Trois entreprises — la société australienne South Boulder Mines, la société canadienne Sunridge Gold, ainsi que la société chinoise China SFECO Group — se préparent activement à développer de nouvelles mines en Érythrée, tandis que d'autres entreprises étudient un grand nombre d'autres atouts potentiels. Lors d'une réunion avec Human Rights Watch, le directeur de South Boulder n'a exprimé avoir aucune connaissance des risques de droits humains impliqués dans les opérations de son entreprise en Érythrée et a indiqué que la compagnie n'avait pas encore pris de mesures pour éviter les risques décrits dans le présent rapport. Sunridge n'a pas répondu à des efforts répétés pour communiquer avec eux par téléphone et par écrit. SFECO est un nouveau venu dans le secteur minier érythréen, après avoir acheté son projet aurifère de Zara à l'entreprise australienne Chalice Gold en 2012.

Enfin, ce rapport est un excellent exemple des raisons pour lesquelles les gouvernements comme ceux du Canada, de l'Australie et de la Chine doivent élaborer des mécanismes qui portent une attention particulière aux bilans de leurs entreprises en matière de droits humains lorsqu'elles opèrent à l'étranger.

Recommandations

Aux entreprises minières internationales opérant en Érythrée

- Mener des travaux de vérifications approfondis en matière de droits humains avant de mener des projets en Érythrée — portant en particulier sur la nécessité d'éviter toute complicité dans l'utilisation du travail forcé.
- Ne pas engager de contractant érythréen local ayant été impliqué de façon crédible dans le recours au travail forcé.
- Ne pas procéder à l'élaboration du projet avant d'avoir obtenu le droit d'accéder librement et indépendamment au personnel et aux installations des entrepreneurs locaux pour enquêter sur les allégations crédibles de violations de droits humains.
- Développer des mécanismes robustes de règlement des griefs et de dénonciation qui permettent à tous les employés des projets — y compris ceux des entrepreneurs locaux — de signaler les allégations de travail forcé et d'autres exactions en toute sécurité et de façon anonyme.
- Ne pas procéder à l'élaboration du projet avant d'avoir obtenu l'accord du gouvernement érythréen pour permettre la résiliation de tout entrepreneur local impliqué de façon crédible dans des violations de droits humains, notamment le recours au travail forcé.

À Nevsun Resources

- Mettre en œuvre toutes les recommandations énoncées ci-dessus.
- Mettre fin à tous les contrats conclus entre la société minière Bisha Mining Shareholding Company (BMSC) et la Segen Construction Company.
- Explorer des mécanismes permettant d'offrir des recours suffisants à tous les appelés du service national qui ont été forcés de travailler sur le développement du projet Bisha.
- Veiller à ce que les futurs projets miniers en Érythrée ne soient entrepris qu'avec des protections adéquates de droits humains en place et sans

engager d'entrepreneur local impliqué de façon crédible dans le recours au travail forcé ou dans d'autres atteintes aux droits humains, notamment la Segen Construction Company.

Aux gouvernements du Canada, d'Australie, de Chine et aux autres gouvernements d'origine des sociétés d'exploitation minières en Érythrée

- Mettre en place des cadres juridiques, tels que des médiateurs indépendants, qui permettent aux institutions gouvernementales de contrôler les performances en matière de droits humains des sociétés nationales lorsqu'elles opèrent à l'étranger dans des zones qui présentent de graves risques d'atteintes aux droits humains.
- Prendre des mesures pour réglementer la gestion de droits humains des sociétés nationales opérant à l'étranger dans des environnements complexes, par exemple en obligeant les entreprises à effectuer des activités de vérification des droits humains.
- Transmettre gouvernement de l'Érythrée l'attente que les entreprises investissant dans le secteur minier dans ce pays seront en mesure de mettre en œuvre les recommandations aux entreprises minières décrites ci-dessus.

Au gouvernement de l'Érythrée

- Ne pas exiger des entreprises minières qu'elles engagent des entrepreneurs locaux ayant un historique d'utilisation de travailleurs du service national. Ne pas bloquer la décision d'une entreprise d'exploitation minière de refuser d'engager un entrepreneur local, si cette décision est fondée même partiellement sur des préoccupations relatives aux droits humains.
- Ne pas gêner ou entraver les efforts déployés par les sociétés minières pour enquêter sur les allégations de travail forcé ou d'autres exactions commises par des entrepreneurs locaux. Soutenir le droit des sociétés minières de mettre fin à toutes relations avec des entrepreneurs locaux lorsque de graves préoccupations relatives aux droits humains existent.